

9 Place de la Maison des ActivitésRoute de Fontaneilles12640 RIVIERE SUR TARN

Tel: 05 65 59 80 74 Fax: 05 65 59 80 75

E-mail: mairie-rivieresurtarn@wanadoo.fr

Site internet: www.rivieresurtarn.fr

MAIRIE DE RIVIERE SUR TARN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du Mardi 11 Août 2020

à 18 H 30

<u>Présents</u>: Christian FORIR, Bernard POURQUIÉ, Martine MABILDE, Christophe CARRAT, Bernard MAURY, Pierrette PORTALIER, Françoise GRITTI, Odile BLAYASSI, Frédéric BADAROUX, David PORTALIER, Anaïs MALIRAT, Christiane

GABRIAC, Patrick SALSON Absent(e) ou excusé(e) :

Procuration: Alain VAISSETTE à Anaïs MALIRAT, Marie-Noëlle

MORIN à Martine MABILDE

Secrétaire de séance : Anaïs MALIRAT

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

1/ Création d'un emploi non permanent d'agent polyvalent à temps non complet

Depuis 2 ans, la commune dispose d'un Contrat Aidé qui s'achève le 26 août 2020 et qui n'est pas renouvelable. Ce poste est un emploi polyvalent : aide à l'école (classe maternelle, cantine, ménages), village de vacances (accueil, ménage) et remplacements divers en cas de besoin (garderie, ménage des bâtiments communaux).

Ce poste est partiellement lié au nombre de classes à l'école mais aussi à un besoin de remplacement d'agents à l'automne (arrêts de travail prévus).

Compte-tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose le renouvellement du poste en Contrat à Durée Déterminée pour une période de 1 an, à hauteur de 20 heures hebdomadaires (temps de travail annualisé) sur un grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon.

▶ Adopté à l'unanimité

2/ Les Vergers du Mouret - taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25/09/2018, la taxe d'aménagement du lotissement Les Vergers du Mouret a été fixée à un taux majoré de 8% compte-tenu du programme de travaux à réaliser en vue de l'urbanisation de ce secteur.

Considérant qu'un taux de taxe d'aménagement s'élevant à 8% peut s'avérer dissuasif pour les acquéreurs potentiels et a amené plusieurs candidats à se rétracter, Monsieur le Maire propose d'encourager les acquisitions et l'installation de nouveaux habitants en appliquant sur le secteur « Les vergers du Mouret » le taux de taxe d'aménagement appliqué sur le reste de la commune à savoir 4%.

▶ Adopté à l'unanimité

ENFANCE, SANTE ET SOCIAL

3/ Changement de fournisseur pour la restauration scolaire

Dans une démarche de rechercher les « circuits courts » de distribution et d'achat de marchandises, et après rencontre et comparaison des propositions de différents fournisseurs, la commune a décidé de confier la

fourniture des repas de la cantine scolaire à la cuisine centrale de Millau. La qualité (bio ou naturel) des repas devrait être améliorée mais le coût d'achat du repas pour la commune sera augmenté de 1,03 €.

	Prix d'achat du repas par la commune	Frais de service commune	Coût de revient du repas	Prix du repas facturé aux familles	Participation de la commune par repas
CRM	3,42 € + 0,17 € pain = 3,59 €	0,31€	3,90€	3,90 €	
Cuisine Centrale	4,62 €	0,31€	4,93 €	4,40 €	0,53 €

Pour ne pas reporter intégralement cette augmentation sur le budget des familles, le Conseil Municipal a décidé de partager cette augmentation :

- 0,50 €/repas pour les familles
- 0,53 €/repas pour la commune

Le nouveau prix du repas est fixé à 4,40 € pour les familles.

Pour la commune, cette mesure représente une importante dépense de fonctionnement : environ 9500 repas servis sur l'année à 0,53 € soit environ 5.000 €/an ou encore 30.000 € sur la durée du mandat. L'effort demandé aux familles et à la commune est important mais correspond à une volonté générale d'évolution. Des négociations futures sur le coût des repas pourront peut-être atténuer ces augmentations et la commune y sera attentive.

▶ Adopté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

4/ Zone Agricole Protégée (ZAP) Vallée du Tarn et Côtes de Millau

Afin d'arrêter définitivement la Zone Agricole Protégée de la vallée du Tarn et des Côtes de Millau, et pour donner suite à l'enquête publique, aux conclusions du commissaire enquêteur, et suivant la demande des communes concernées, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération actant la modification du périmètre qui exclut de la ZAP deux parcelles à Fontaneilles.

▶ Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Partenariat Association Sportive Aguessac

Monsieur le Maire a rencontré l'ASA (football) qui souhaiterait pouvoir utiliser le terrain de football et les vestiaires de la commune. Un partenariat est à l'étude avec la possibilité de signature d'une convention pour la saison 2021-2021.

▶ Adopté à l'unanimité

Travaux en cours

Lotissement Les Vergers de Mouret :

Lors particuliers : acquisitions de particuliers en cours. Beaucoup de demandes. / PLSA : travaux prévus à l'automne / EPHAD : en attente / Gendarmerie : nouvelle implantation à l'étude.

Le Bourg : écoulement des eaux pluviales à Salabuau

Travaux des géomètres reportés à l'automne cause Covid.

Fin de séance à 19H45.

Le Maire, Christian FORIR